



**Compte-rendu de la séance du Jeudi 9 Décembre 2021**  
**9h Commission Locale de l'Eau**  
**En présentiel et visio-conférence**

Participants

Réunion de la Commission Locale de l'Eau Haut-Doubs Haute-Loue : 48 participants (liste en annexe)

Membres de la CLE : 34 présents ou représentés, plus 2 mandats, sur 55 membres

Dont collège des élus : 16 présents + 0 mandats

Dont collège des usagers : 11 présents ou représentés + 1 mandat

Dont collège des services de l'Etat : 7 présents + 1 mandat

Autres participants : voir liste en fin de compte rendu

Introduction

**Philippe ALPY, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)** souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance. Il rappelle le déroulement avec en première partie la Commission Locale de l'Eau et dans un second temps, la tenue du Comité de pilotage du Contrat de bassin Haut Doubs Loue qui sera prochainement conclu avec l'Agence de l'Eau, courant de début d'année 2022, avec néanmoins un démarrage de certaines actions inscrites dès janvier. Il rappelle l'ordre du jour de la CLE :

1. Présentation du programme LIFE Tourbières et LIFE Climat
2. Point d'avancement de l'étude sur les flux admissibles en azote et phosphore sur le secteur Haut-Doubs Loue
3. Point d'avancement du bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Haut-Doubs
4. Présentation de l'approche prospective de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau sur le périmètre Haut-Doubs Haute-Loue
5. Présentation du projet de Contrat de bassin Haut-Doubs Loue
6. Questions diverses

1. Présentation du programme LIFE Tourbières et LIFE Climat

**Sylvain MONCORGE** du CEN de Franche-Comté, présente le bilan du programme LIFE Nature 'Tourbières du Jura', qui s'est terminé en cette fin d'année 2021, après 7 années d'actions de restauration. Sur l'ensemble du programme, c'est 52 tourbières, avec 300 hectares qui ont été concernées par des actions.

Au niveau du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue (HDHL), c'est 28 tourbières concernées et 160 hectares ayant bénéficié d'actions. Sur le SAGE HDHL, on répertorie :

10.8 km de fossés neutralisés, 9.7 km de cours d'eau reméandrés, 15 ha de zones d'extraction réhabilités, 44 ha de zones réouvertes, 1300 m de clôtures posées, 46 ha de tourbières acquises, 468 ha de tourbières protégées sur le moyen/long terme via une convention de gestion d'au moins 10 ans.

Avec par exemple, un des grands chantiers réalisés par l'EPAGE sur la tourbière de la grande Seigne à Houtaud, ou encore une restauration sur la tourbière de Malpas.

Le programme s'élevait à 8 500 000 euros sur la période, dont 47 % de financement LIFE européen.

A défaut de colloque pour clore cette période de LIFE Tourbières, en raison des conditions sanitaires, une web émission a été réalisée, qui peut être consultée sur : [www.life-tourbières-jura.fr](http://www.life-tourbières-jura.fr)

Un nouveau projet LIFE Climat intitulé 'RestituO', concernant la réhabilitation des services écosystémiques des tourbières face au changement climatique. Le dossier vient d'être déposé auprès de l'Union Européenne et est dans l'attente de son instruction.

Si le projet est retenu, le périmètre du SAGE pourra bénéficier d'une aide conséquente pour poursuivre les opérations de restaurations et préservations.

Pour rappel, les tourbières en bon état constituent de réels puits de carbone, alors que lorsqu'elles sont en état dégradé elles relargue massivement du CO<sub>2</sub>, ainsi que du méthane, et contribue de manière conséquente à la production de gaz à effet de serre, généralement en raison de leur état drainé. C'est pourquoi leur restauration hydrologique s'inscrit dans une optique climatique. L'ensemble du programme sur le massif jurassien s'élève à 12.6 millions d'euros.

Ce projet concernerait sur le SAGE HDHL : 29 tourbières regroupant 210 ha, concernant 26 communes.

#### **Temps d'échanges :**

**Gérard MAMET** souligne l'intérêt des missions accomplies et rappelle les enjeux de ces milieux en terme de biodiversité, de stockage de l'eau, mais aussi de carbone, ce qui fait tout leur intérêt et importance.

1 ha de tourbière séquestre en moyenne 3 fois plus de carbone qu'une forêt.

**Philippe ALPY** souligne l'importance de travailler à l'échelle du massif jurassien globalement avec des opérateurs travaillant de concert pour monter des projets de type LIFE, qui sont peu sollicités à l'échelle de la France. Ces projets demandent une grande énergie pour les mener, notamment par la complexité du dossier et la persévérance sur la durée de l'action. Il remercie l'engagement des équipes. Grace à l'Europe et aux différents financeurs, l'effet levier est très profitable pour les territoires.

Il évoque le fait que le rayonnement national donné par le programme LIFE Tourbières du Jura, qui vient de se terminer, conduit l'Etat à inclure ces ensembles de tourbières dans les territoires à auditer pour la création d'un éventuel parc national des zones humides, qui est en réflexion depuis plusieurs années.

Des auditeurs du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable devraient prochainement venir questionner les acteurs concernés.

**Philippe ALPY** évoque aussi le fait que ces projets, comme d'autres tels que la restauration des cours d'eau en zone agricole, ne pourront voir le jour que si le foncier est maîtrisé (par conventions, accords, acquisitions...). A ce sujet l'EPAGE a écrit dernièrement au Préfet et aux acteurs du foncier (DDT, Département, SAFER, Chambre d'agriculture etc...) afin de se mettre autour d'une table pour trouver des solutions.

**Bruno LAITHIER** explique que sur ces dossiers, il est nécessaire effectivement d'échanger de manière constructive en amont pour éviter d'arriver au stade de la DUP qui est une procédure lourde de dernier ressort. et rappelle que les services de l'état sont partie prenante sur ce thème.

**Vivien ROSSI** informe que l'Agence de l'eau soutient la nécessité de mettre en place une stratégie foncière et a validé le principe d'un financement de l'animation foncière que pourrait engager l'EPAGE en 2022.

**Louis GIROD** demande s'il y a un « plan B » dans le cas où l'Europe refuse le dossier (du programme LIFE Climat).

**Sylvain MONCORGE** répond que cela n'est pas envisagé à ce stade, que le dossier est très complet, tant en terme d'ambition pour les milieux que pour les espèces phares, et selon les retours, il pourra être amélioré, voir redéposé l'année prochaine. Les financements conséquents sur ces programmes sont difficilement mobilisables par ailleurs, des alternatives sont possibles mais avec une force d'action plus faible.

**Michel CARTERON** souligne que les résultats sont probants avec une technicité confirmée.

Il rappelle que dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées, il serait important qu'on protège ces aires et ces tourbières dans la durée.

**Franck DAVID** fait un retour excellent sur ce programme dans le département du Jura, avec des effets immédiats des restaurations sur les tourbières en termes de niveau d'eau et de reprise du cycle de l'eau, et demande ce qu'on pourrait améliorer sur type de programme ?

**Sylvain MONCORGE** indique que sur ce second LIFE, la question de l'entretien des milieux tourbeux est mise en avant, et d'approfondir le volet évaluation de l'émission de CO2 par rapport à la hauteur de nappe.

**Stéphane SAUCE** en visio-conférence, s'associe pleinement aux propos du président concernant le travail et le dialogue, en construction, et rappelle que le milieu agricole et la chambre d'agriculture seront force de proposition pour avancer dans le bon sens.

**Philippe ALPY** remercie la prise de position de Stéphane SAUCE, et rappelle la nécessité de se mettre autour de la table pour ces sujets, potentiellement avec le préfet. La CLE est un espace de dialogue des différents acteurs qu'il est important de construire de manière positive. Si le LIFE Climat est retenu, cela nous oblige à être proactif pour pouvoir arriver à des travaux sur cette période de 7 ans.

## 2. Point d'avancement de l'étude sur les flux admissibles en azote et phosphore sur le secteur Haut-Doubs Loue

**Amélie BARBIER-DODANE** présente l'avancement de l'étude flux admissibles, en lien avec les nutriments azotés et phosphorés qui posent des problèmes d'eutrophisation des eaux du bassin versant. Le stade actuel de l'étude est la phase bibliographique réalisée par le laboratoire Chrono-environnement de l'Université de Franche comté dont le but est de définir, sur la base d'une synthèse de la littérature scientifique mondiale, les concentrations limites acceptables en phosphore et azote dans des cours d'eau de type similaire, soit des rivières de région calcaire, de climat tempéré et d'altitude équivalente à notre bassin. Les résultats ne sont pas encore rendus actuellement.

Elle rappelle le processus d'eutrophisation avec les différents cortèges et type d'algues associés selon les niveaux de concentration en azote et phosphore présents dans les milieux aquatiques. Dans les stades avancés, l'apparition d'algues filamenteuses de type cyanobactéries et dinoflagellés, consomme une part importante d'oxygène lors de leur croissance et de leur décomposition, induisant une asphyxie de l'écosystème aquatique, ainsi que des toxiques potentiels selon les variétés de cyanobactéries.

Comparativement à d'autres bassins dans le monde, les valeurs de flux en azote et phosphore sur le bassin de la Loue à Chenecey semblent déjà très hauts, selon l'étude de Chanez et al. réalisée en 2014 et 2018.

Selon des données issues d'un travail européen sur des rivières similaires aux nôtres, les concentrations prises en limites de classes entre **Très bon état** et **Bon état** ont été fixées entre 3 et 4 mg/L d'azote pour les rivières calcaires d'altitude moyenne et de 2.5 mg/L pour les rivières calcaires d'altitude élevée.

La suite des opérations sera la finalisation de l'étude bibliographique par Chrono-Environnement, puis une validation en réunion technique et en bureau de la CLE.

La finalisation du CCTP de l'étude avec les derniers détails techniques à prendre en compte pour assurer la fiabilité des résultats attendus est en cours.

### Temps d'échanges :

**Claude COURVOISIER**, en visio-conférence, souligne qu'il est important de prendre en compte la température de l'eau, notamment lorsqu'on compare avec des exemples de bassins en Finlande.

**Amélie BARBIER-DODANE** confirme que la synthèse bibliographique vise à se pencher sur un panel d'exemples mondiaux répondant à des paramètres similaires à notre bassin versant, incluant le facteur de la température, via le climat et l'altitude entre autres.

**Philippe ALPY** souligne que la difficulté de l'étude est de fixer des seuils pour les flux admissibles, par rapport à l'acceptabilité, pour aller vers le mieux. Il demande si l'INRAE est associé.

**Cyril THEVENET** indique que des experts pourront être sollicités en tant que de besoin pour alimenter la réflexion sur cette étude. Nous travaillons aussi avec les services du département du Doubs et le pôle karst pour le cahier des charges, et le BRGM est associé à certaines phases de l'étude. Le bureau d'étude aura à travailler les données par la suite.

Concernant l'association d'autres experts scientifiques cela pourrait être intéressant, sous réserve de ne pas multiplier le nombre d'intervenants au risque d'avoir de multiples avis non concordants.

**Vivien ROSSI** indique que c'est une étude d'un nouveau type, qui a été proposée à l'EPAGE pour faire une nouvelle approche sur le territoire. Il rejoint également l'idée de ne pas démultiplier le nombre d'intervenants. Cette étude est aussi en lien avec l'étude Nutri-karst portée par le BRGM.

**Gérard MAMET** souligne que cette problématique des flux admissibles est extrêmement intéressante, et au vu des mortalités piscicoles de début d'année, il est important de prendre en main la question. On sait que les sources d'azote et de phosphore sur le bassin, comme l'a montré Chrono-environnement, sont de 80% issues de l'agriculture et de 20% pour les stations d'épuration. En tant que vice-président au titre des usagers, il souhaite trouver des convergences entre l'intérêt agronomique et l'intérêt environnemental, et pour illustrer lorsque les nutriments partent dans les rivières, ils ne profitent à personne, et c'est une catastrophe pour l'environnement mais aussi un manque à gagner pour l'agriculture. Un autre exemple sur la biodiversité des prairies qui permet une meilleure résilience et reste importante pour la diversité des espèces. Un dernier exemple au sujet de l'humus des sols, qui intéresse les associations environnementales, mais aussi l'agriculture, car des sols plus riches en humus sont mieux structurés et gardent mieux l'eau en été, mais aussi retiennent mieux les nutriments grâce aux complexes argilo-humiques, ce qui est d'autant plus important en zone karstique.

Il souhaite qu'on constitue des commissions pour travailler sur la question de l'assainissement, concernant plus les élus, et sur la question de l'agriculture avec la profession agricole et les associations environnementales, afin de réfléchir et travailler à faire baisser les flux de nitrates et de phosphore.

**Michel CARTERON** demande s'il y a, en même temps que l'étude flux admissibles, une étude sur les quantités de nutriments générées par l'activité humaine, pour savoir où il faudra agir en priorité pour baisser les flux ?

**Cyril THEVENET** indique que le travail intégrera bien une estimation des flux émis par les activités humaines, par sous bassin versant, afin de cibler les différents apports impactant la charge en nutriments, que ce soient les stations d'épuration, les épandages ou encore les rejets agroalimentaires etc. Une part importante de ces données sera fournie par l'étude Nutri-karst en cours.

### 3. Point d'avancement du bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Haut-Doubs

**Maud LE NAGARD** rappelle brièvement l'historique du PGRE sur le territoire du Haut-Doubs et présente l'objectif du bilan ainsi que sa progression.

**Vivien ROSSI** indique que le PGRE actuellement en vigueur sur le territoire du Haut-Doubs a pour vocation d'évoluer en Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Il souligne que l'intérêt d'engager les travaux prospectifs sur le reste du bassin avait été convenu conjointement avec l'EPAGE, en particulier dû aux interactions du système karstique et des systèmes des cours d'eau. Il précise que l'objectif de l'étude prospective sur le changement climatique est d'élaborer un PTGE Haut-Doubs Loue qui présentera des approches distinctes selon les territoires : des actions fortes continueront à être menées sur le territoire du Haut-Doubs.

**Philippe ALPY** insiste sur l'importance d'une identification précise des périmètres et des attendus pour chaque étape à venir.

**Stéphane SAUCE** demande de quelle façon les travaux de l'EPAGE s'inscrivent vis-à-vis du groupe de travail régional agricole qui se nomme « Prospective Eau et Changement Climatique ».

**Cyril THEVENET** explique que l'EPAGE est associé à ce groupe de travail qui est à une échelle régionale, commandité par la DRAAF, la Chambre régionale d'agriculture et la Région. Il confirme que l'EPAGE va articuler ses travaux avec ce groupe de travail. Il souligne notamment que l'intérêt de ce groupe de travail est de se projeter sur l'évolution des différentes filières agricoles régionales, dont la filière lait. Des scénarios potentiels sur l'agriculture à venir à l'horizon 2050 sont en cours de réflexion. Il indique que les différents scénarios potentiels des acteurs économiques seront intégrés à l'étude prospective sur le changement climatique pour prendre en compte les liens avec la ressource en eau.

#### 4. Présentation de l'approche prospective de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau sur le périmètre Haut-Doubs Haute-Loue

**Amélie BARBIER-DODANE** présente l'approche prospective de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau, qui comportera 2 volets :

- une étude axée sur l'évolution à venir de la ressource en eau sur le territoire à l'horizon 2050, pour laquelle un bureau d'étude spécialisé sera mandaté

- une concertation territoriale avec les acteurs de l'eau, sur le périmètre du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue, avec une approche sans doute renforcée sur le territoire du PGRE du Haut Doubs.

Elle présente ensuite les différentes phases de l'étude, d'une part un diagnostic différencié du territoire (analyse rétrospective et prospective, sensibilité et vulnérabilité du territoire), puis la définition de trajectoires socio-économiques possibles pour l'avenir et enfin la définition de stratégies d'adaptation pour améliorer la résistance du territoire changement climatique pour l'horizon 2030 et 2050.

Un comité de pilotage sera constitué intégrant le bureau de la CLE et des experts associés.

#### Temps d'échange :

**Philippe ALPY** indique la frustration des élus locaux de ne pouvoir inscrire dans les PLUI l'obligation de stocker l'eau pluviale pour les constructions neuves, ce qui fait perdre du temps. D'autre part, le département du Doubs accompagne financièrement la récupération d'eau pluviale à la ferme.

**Nicole APPERRY** souligne l'importance de construire des projets de territoire en adéquation avec les ressources en eau. Notamment par exemple dans le cadre du PGRE, avec des croissances démographiques envisagées fortes, qui ne correspondent pas aux ressources en eau, d'où la question aussi du partage de cette eau.

**Fabrice LAURENT**, représentant des consommateurs, indique qu'ils adhèrent à la déconnexion des eaux de pluie pour leur réutilisation dans les habitations, et fait la demande que des aides soient allouées aux particuliers pour qu'ils puissent accéder à ce genre de dispositif.

**Franck DAVID** rappelle que l'agriculture est importante dans le massif du Jura et que des besoins conséquents sont associés, avec en moyenne 40 litres d'eau par jour pour une vache, sachant que certains villages ont plus de bétail que d'habitants et donc des volumes utilisés conséquents. Le Département du Jura souhaite accompagner la récupération d'eau pluviale, particulièrement en agriculture sur les territoires karstiques pour l'abreuvement du bétail.

**Gérard MAMET** souligne qu'auparavant dans les fermes, l'eau, pour les vaches et les habitants, venait de citernes d'eau pluviales. Il souhaite que l'on trouve des moyens de stockage et de traitements pour la potabilisation.

Les réserves collinaires posent le problème de l'évaporation entre autres, à l'inverse des citernes.

**Philippe ALPY** indique que dans les campagnes, on entend parler de sources ou captages ayant été fermés par l'ARS, mais pour autant c'est souvent parce que la collectivité n'a pas amélioré son système de traitement à l'époque ou que la protection de captage était impossible, il y a toujours une raison particulière à cela.

## 10h30 Comité de pilotage Contrat de bassin

### Participants

Réunion du COPIL contrat de bassin (liste en annexe)

### 1. Présentation du projet de Contrat de bassin Haut-Doubs Loue

**Maud LE NAGARD** présente les principes du futur « Contrat Haut-Doubs Loue », soient l'historique, le périmètre, les bénéficiaires, les thématiques et le planning prévisionnel. Les échanges et la rédaction vont se poursuivre jusqu'en janvier 2022, le contrat finalisé sera transmis en février 2022 et il sera soumis à la commission des aides de l'AERMC en juin 2022.

**Vivien ROSSI** souligne que le contrat est encore en cours de finalisation et que cela nécessitera de nombreux échanges entre l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, l'AERMC et les différents partenaires, notamment sur le volet financier. La présentation a fait état des projets potentiels mais il ne s'agit que d'un projet de contrat : il reste à voir si le potentiel de projets qui pourraient être inscrit dans le contrat de bassin est compatible avec le budget de l'Agence de l'eau.

**Gérard MAMET** souligne que la problématique des étiages est importante et qu'il s'agit d'un problème à régler. En effet, à Chantrans, en été, le seul flux qui coule dans le ruisseau est celui de la Station d'épuration (STEP). Il insiste donc sur l'importance de l'efficacité des STEPs, sur le pilotage sur le territoire et sur les contrôles des STEPs. Il souligne que les exigences de qualité doivent être aussi fortes lorsque les rejets ont directement lieux dans le karst, comme c'est le cas pour la fromagerie du Val d'Usiers. Il insiste également sur le rendement des réseaux, où il y a un investissement à faire. Il pose la question des potentielles raisons de conflits vis-à-vis des travaux prévus sur la zone pilote de la basse-vallée de la Loue, notamment avec la diminution du foncier et les agriculteurs.

**Denis CHAIZE** confirme qu'il y avait de nombreuses raisons de conflits, en particulier sur l'acquisition du foncier. Cependant, grâce à un travail de fond réalisé par les acteurs locaux depuis plusieurs années, dont la CC du Val d'Amour, il s'agit dorénavant plus d'une problématique d'usages, le cap du foncier étant passé. Une grande étape a donc déjà été franchie.

**Franck DAVID** indique que les zones de pâtures sont plus favorablement laissées que les zones de cultures et que pour faciliter les choses un aménagement foncier a été fait concomitamment avec la réflexion de la Zone Pilote, ce qui a constitué un élément de motivation.

**Denis CHAIZE** complète en indiquant que la compétence « Prévention des Inondations » fait du SMDL un acteur légitime et plus facilement entendus par les agriculteurs que s'il avait uniquement la compétence « Gestion des milieux aquatiques ».

**Miche CARTERON** salue l'ambition du programme. Il indique cependant que pour l'axe sensibilisation, il faudrait aller au-delà et tendre vers l'accompagnement et la formation. Il illustre son propos par l'emploi des traitements contre les ectoparasites en agriculture et de la faible mobilisation des agriculteurs lors d'une formation qui leur était destinée. Il suggère ainsi de travailler avec les agriculteurs par l'intermédiaire des fruitières. Il souligne également le caractère très novateur de certains programmes prévus dans le contrat et propose que ces programmes fassent l'objet de publications, au moins dans des revues de niveau régional. Enfin, il insiste sur le fait que l'Agence de l'Eau ne finance pas à 100% les programmes et que des ressources financières locales devraient participer au financement des actions du contrat.

**Jean-Claude GRENIER** déplore que le PGRE soit uniquement à l'échelle du Haut-Doubs et pas à l'échelle de l'EPAGE. Il insiste également sur le fait que l'implication des maîtres d'ouvrage du contrat doit être total et pose à l'Agence de l'Eau la question sur la liste des signataires du Contrat de bassin.

**Vivien ROSSI** répond à Jean-Claude GRENIER que la démarche prospective Changement Climatique va mener à une réflexion sur un Projet de Territoire de Gestion de l'Eau (PTGE) sur l'ensemble du bassin Haut-Doubs Loue. Il restera

une différenciation avec le haut doubs en terme d'accompagnement financier car seul ce territoire est identifié à ce titre dans le SDAGE.

Concernant l'engagement des maîtres d'ouvrages, un engagement fort est demandé par l'Agence de l'eau, avec une importance particulière sur le respect du calendrier. Il complète qu'une délibération est attendue pour chaque maître d'ouvrage mais que concernant les signatures, cela peut être un peu lourd dans la mesure où les maîtres d'ouvrages sont plus d'une quarantaine. Une solution pourrait être de faire signer uniquement les principaux maîtres d'ouvrages.

**Philippe ALPY** remercie les différents intervenants et lève la séance, il indique qu'un bureau de la CLE sera à fixer pour fin janvier, début février. L'EPAGE reviendra vers les participants afin de déterminer la date.

Liste des invité(e)s et participants

NOM Prénom	Structure	Présence	Visio-conférence
<b>Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux</b>			
ALPY Philippe - Président CLE	CD25 / Président de la CLE	Présent	
GRENIER Jean-Claude - Vice-Président CLE	Président de la CCLL, 1er VP de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue	Présent	
DEFRASNE Daniel	CC Grand Pontarlier		
HUOT MARCHAND Bernard	CC Loue Lison		
MARGUET Vincent	CC Loue Lison	Présent	
MAIRE Pierre	CC Loue Lison	Présent	
FAGIANI Patricia	CC Lacs et Montagnes de Haut Doubs		
FAIVRE Gérard	CC Portes Haut Doubs	Présent	
GIROD Louis	CC Frasne Drugeon	Présent	
VALLET Christian	CC Frasne Drugeon	Présent	
BILLOT Olivier	CC Montbenoît		Présent
BINETRUY Philippe	CC Montbenoît	Présent	
TOUBIN Frédéric	CC Altitude 800		
COURVOISIER Claude	CC Altitude 800		Présent
FRIGO Jean-Pierre	CC Val de Morteau		Présent
ROGNON Catherine	CC Val de Morteau		Présent
VUILLET Christian	CC du Val d'Amour	Présent	
LAGALICE Christian	CC de la Plaine jurassienne		
LOIZON Béatrix	CD24	Excusée	
KRUCIEN Raphaël	CD25		Présent
DAVID Franck	CD39		
VOILLOT Fabriël	Conseil Régional de BFC		
LEONARD Landry	EPTB Saône Doubs		
GIROD Franck	Parc Naturel Régional du Haut Jura		
ROBERT Gilles	Parc Naturel Régional du Pays Horloger	Représenté par Jean-Pierre FRIGO	
LAUBIER Bernard	EPAGE HD HL		
DAVID Franck	Syndicat Mixte Doubs Loue	Présent	
LIETTA Claude	Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs	Présent	
<b>Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations</b>			
SAUCE Stéphane	Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort		Présent
MARION Gérard	Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs		Présent
BELON Jean-Pierre	Fédération Départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs	Présent	



SIMONET Frédéric	Fédération départementale des chasseurs du Doubs		
ROLLIN Dominique MASSON Patrick MOMOT Frédéric	Fédération française de canoë-kayak	Représenté par CAMPIONI Patrice avec mandat	
GROUBATCH Gérard	France Nature Environnement Doubs-Territoire de Belfort FNE 25-90	Mandat à Gérard MAMET	
CARTERON Michel	CPEPESC	Présent	
MAMET Gérard	SOS Loue et rivières comtoises / Vice-Président de la CLE collège des usagers	Présent	
FABRICE Laurent	Association de consommateurs : CLCV	Présent	
ROSSET François	Canoë Kayak Pontarlier		Présent
	Hydroélectriciens (EAF)		
BOUQUET Philippe / PERROT Noël	Syndicat des eaux de la Haute Loue		
PEROUX Sandra	Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Bourgogne Franche-Comté		
CUINET Philippe	FRCL / Fédération Régionale des Coopératives laitières du Massif Jurassien	Présent	
DEMOLY Régis	Grand Besançon Métropole / Directeur Eau et Assainissement GBM		
DESTRIEUX Bernard	Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté	Représenté par Sylvain MONCORGE	
COLIN Fabien	CIGC / Comité interprofessionnel de Gestion du Comté	Présent	
<b>Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics</b>			
MAILHOS Pascal	Préfet de Région Auvergne - Rhône-Alpes , coordonnateur de bassin		
Secrétaire général	Préfet du Doubs (DDT)		
PHILOT David	Préfet du Jura (DDT)		Nadine PONCET
ROLLIN François	Délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Vivien ROSSI	
CHOLLEY Florence	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne Franche-Comté		Sandrine OLIVIER
VAUTERIN Patrick	Direction départementale des Territoires du Doubs et Préfecture du Doubs	Bruno LAITHIER	
ROLLET Didier	Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté	Nicole APPERRY	
LE QUERE Claude	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Doubs	Présent	

NOUVEAU Marc	Office national des Forêts	Mandat à la DTT du Doubs	
RENAUD Emmanuel	Service départemental du Doubs de l'Office français de la biodiversité	R. CASSARD	
<b>Membres du Comité de pilotage du Contrat de bassin</b>			
ROCHET Michel	Président de la CC du Val d'Amour		
PETITJEAN Patrick	Président de la CC Plaine Jurassienne		
FRANCONY Michel	Président de la CC Arbois Poligny Salins Cœur du Jura	Représenté par Eric CHAPUT service environnement	
FICHÈRE Jean-Pascal	Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole		
Etienne CORDIER	Président du Syndicat Mixte Doubs Loue		
TROCHAUD Claude	Fédération Départementale du Jura pour la pêche et la protection des milieux aquatiques		
LAGALICE Christian	Fédération départementale des Chasseurs du Jura		
LAVRUT François	Chambre d'Agriculture du jura	Excusé	
PARIZON Jean Pierre	Chambre Commerce et Industrie du Jura		
BUFFET Laetitia	Société viticulture du Jura	Excusée	
	Jura Nature Environnement		
	Délégation ARS du Jura		
DUBOSCLARD Florent	ONF Agence départementale du Jura	Présent	
DURAND Guy	OFB Service départemental du Jura	Représenté par l'OFB du Doubs	
WOYNAROSKI Stéphane	Conseil régional BFC		
<b>Autres participants</b>			
Christian ROSSIGNON	Fédération de pêche	Présent	
Denis CHAIZE	Syndicat Mixte Doubs Loue	Présent	
Stéphanie ADAM	Agence de l'Eau	Présente	
Stéphane PARRA	Département 25	Présent	
Benoit Vernier	Département 25		Présent
Mehdi EL BETTAH	Fédération de pêche du jura	Présent	
Patrick GINDRE	OFB	Présent	
M. DUBOST	DDETTSP		Présent
Sarah FAIVRE	Maire de Quingey	Présente	